## Par dépôt électronique (SDÉ)

**À**: Tous les participants

OBJET: Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative

assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le

transporteur d'électricité Dossier Régie: R-3897-2014

Chères consœurs, chers confrères,

Lors de l'audience tenue le 27 mai 2015 dans le dossier mentionné en objet, la Régie a autorisé exceptionnellement les participants à transmettre des questions additionnelles écrites à Elenchus afin de requérir des références ou de courtes clarifications à l'intérieur du mandat décrit à la décision procédurale D-2015-016.

La Régie a indiqué aux participants qu'elle déterminerait les questions à transmettre à Elenchus et qu'elle diffuserait ces questions et les réponses sur son site internet.

Après examen, la Régie informe les participants qu'elle retient les questions qui sont identifiées dans le document en annexe.

La Régie demandera à Elenchus de répondre à ces questions dans les meilleurs délais. Par la suite, la Régie veillera à la traduction des questions et réponses traitées par Elenchus et les déposera au SDÉ.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.